

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2025005021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 12 mai 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 19 mai 2025

Le 19 mai 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISICOURT – Emeline HEDRICH - Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS :– - Roxane PERRET donne procuration à Jacques DUBOUT – Evelyne MARTIN donne procuration à Donata ROTH

ABSENT : Jocelyne PERTY

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

OBJET : ÉPICERIE « LA FORGE », SITUATION M. TOCHON-DANGUY.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal le contexte.

M. TOCHON DANGUY a fait part de son souhait de résilier son bail pour la location-gérance de l'épicerie, au 31 mars 2025. M. TOCHON DANGUY a proposé de maintenir son activité pendant 3 mois, le temps de trouver un repreneur. Un nouveau contrat de 3 mois a été signé du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025, avec possibilité d'être renouvelé.

Suite à son départ M. TOCHON DANGUY souhaite vendre le matériel dans l'épicerie qu'il a installé. À ce jour, nous n'avons pas en notre possession un état précisant ce matériel et la valeur estimée de celui-ci.

Il est demandé au conseil municipal de voter pour l'éventuel rachat du matériel pour un montant forfaitaire de 15 000€ installé dans l'épicerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide : 10 votes contre, 3 abstentions et 4 pour

- **DE REFUSER** à la majorité des voix le rachat du matériel de M. TOCHON-DANGUY ;
- **DE VALIDER** que le contrat de M. TOCHON-DANGUY est jusqu'au 30 juin 2025 et celui-ci ne sera pas reconduit.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Marie-Anne SOLETTI

Rendu exécutoire
Le 21/05/2025
Publié
Le 22/05/2025